

Le 6 avril 2009

À une séance ordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs Yvon-Paul Morrissette, Laurent Habel, Robert Pilote et André Drolet, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

- Rés. 09-115 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 2 mars 2009, tel que rédigé.  
Procès-verbal du 2-03-09 Abstention : Messieurs Laurent Habel et Yvon-Paul Morrissette qui invoquent qu'ils ne peuvent pas voter parce qu'ils étaient absents de cette séance.
- Rés. 09-116 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 17 mars 2009, tel que rédigé.  
Procès-verbal du 17-03-09
- Rés. 09-117 Attendu que le maire, monsieur Germain Tremblay, a apposé son droit de véto sur les résolutions #09-107 (Enseigne agrotourisme) et 09-108 (Enseigne de bienvenue);  
Veto rés. #09-107 et 09-108 Attendu que les membres du conseil municipal ont à se prononcer de nouveau sur ces résolutions;  
Attendu les informations obtenues;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux n'accordent pas les contrats pour le projet de signalisation agrotouristique et de restauration de l'enseigne de bienvenue.
- Rés. 09-118 Attendu que monsieur Jean Miller, de Miller Design, accepte de vendre à la municipalité son concept pour l'enseigne de signalisation agrotouristique alimentaire afin de faire la promotion des produits du terroir;  
Concept enseigne
- En conséquence :
- Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux :
- procèdent à l'achat du concept soumis par Miller Design pour l'enseigne de signalisation agrotouristique alimentaire, pour un montant de 2 800 \$;
  - demandent au directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, d'élaborer un devis, en collaboration avec l'agente de développement rural du CLD Côte-de-Beaupré, pour la détermination des critères;
  - autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à aller sur invitation, auprès de 3 fournisseurs, dans les plus brefs délais afin que la signalisation soit en place au début de l'été 2009.
- Rés. 09-119 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de mars 2009, au montant de 56 656,77\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.  
Comptes du mois
- Rés. 09-120 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de mars 2009 du règlement #06-513 (Réservoirs incendie souterrains), au montant total de 500 \$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.  
Compte règl. 06-513

Dépôt du rapport financier 2008	Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose le rapport financier 2008 ainsi que le rapport du vérificateur, monsieur Pierre Lessard, c.g.a.
Dépôt certificat règle. 09-574	Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose le certificat de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue le 6 avril 2009 sur le règlement #09-574 décrétant l'acquisition d'un véhicule outil (pépine) et prévoyant un emprunt de 122 000 \$ pour en acquitter le coût.
Rés. 09-121 Emprunt temporaire règle. 09-573	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux effectuent, auprès du Centre financier aux entreprises, un emprunt temporaire pour financer les travaux décrétés en vertu du règlement #09-573 concernant la construction des rues des Marguerites et Trépanier. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.
Rés. 09-122 Congrès ACSIQ	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent le directeur du service incendie, monsieur Rock Lajeunesse, au congrès de l'Association des chefs de service incendie du Québec qui se tiendra du 6 au 9 juin 2009 à Rimouski. Le coût d'inscription est de 338,63\$.
Rés. 09-123 Don Fondation de l'Hôpital Ste-Anne	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent monsieur Germain Tremblay, maire, au souper de la Fondation de l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré dans le cadre de leur tournoi de golf qui se tiendra le 29 mai 2009, au coût de 60 \$.
Rés. 09-124 Colloque Carrefour Action mun. et famille	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent un membre du comité permanent de la Famille au 21 <sup>e</sup> Colloque du Carrefour action municipale et famille qui se tiendra du 29 au 31 mai 2009 à Amos. Le coût d'inscription est de 270,90\$. Ses frais de déplacement seront remboursés suivant les dispositions du règlement #06-495.
Rés. 09-125 Subvention Service de garde	Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 200 \$ au Service de garde Caps-des-Neiges I et II dans le cadre de leur campagne de financement pour l'organisation de leur fête de clôture dans la <i>Semaine des services de garde en milieu scolaire</i> .
Rés. 09-126 Coopérative jeunesse de services	Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 100 \$ aux Services de main-d'œuvre l'Appui inc. pour leur projet de <i>Coopérative jeunesse de services</i> (CJS) de la Côte-de-Beaupré.
Rés. 09-127 Congrès ADMQ	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, au congrès 2009 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra du 6 au 8 mai 2009 à Gatineau. Le coût d'inscription est de 350 \$ + taxes.
Rés. 09-128 Félicitations participants Jeux du Québec	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux félicitent les jeunes de St-Ferréol-les-Neiges qui ont participé à la 44 <sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec qui s'est tenue du 27 février au 7 mars 2009 dans les régions de Blainville, Rosemère et Ste-Thérèse dans les disciplines suivantes :  Ski de fond : Laurence Harvey Anne-Marie Comeau Vincent Comeau Alexia Rancourt Thomas Reed Métayer Frédérique Vézina Rosalie Vézina

Ski alpin : Clara Emond  
Éric Lamontagne  
Hockey : Raphaël Blouin

- Rés. 09-129 Félicitations Alex Harvey Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal adresse ses félicitations à monsieur Alex Harvey pour sa performance remarquable à sa première saison de ski de fond chez les séniors où il a terminé 6<sup>e</sup> au monde.
- Rés. 09-130 Souper bénéfice Moulin du Petit-Pré Attendu que la Corporation pour la mise en valeur du Moulin du Petit Pré, organisme sans but lucratif, poursuit la mission de préserver et de garder vivant un des plus ancien moulin à farine fonctionnel en Amérique du Nord;
- Attendu que cet organisme nous invite à participer à la 3<sup>e</sup> édition de son souper bénéfice visant à léguer aux citoyens de la région de Québec et aux visiteurs une partie de l'héritage historique de notre culture et de nos traditions;
- Attendu que le Moulin du Petit-Pré fait partie du patrimoine culturel de la MRC de La Côte-de-Beaupré;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux fassent l'acquisition de 2 billets, au coût de 150 \$ l'unité, pour le souper bénéfice du Moulin du Petit-Pré qui se tiendra le 15 mai 2009 à l'Espace Dalhousie.
- Rés. 09-131 Service juridique Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux renouvellent le contrat de service juridique de première ligne avec Joli-Cœur Lacasse avocats, pour un montant annuel forfaitaire de 1 600 \$.
- Rés. 09-132 Vérification 2009 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la proposition de vérification comptable pour l'année 2009 de Pierre Lessard c.g.a. inc., pour un montant de 8 675 \$ + taxes.
- Rés. 09-133 Appui organismes communautaires Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux appuient les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux de la région 03 et demande au gouvernement du Québec :
1. d'adopter un plan de rehaussement du financement à la mission de 180 millions de dollars pour l'ensemble des organismes communautaires en santé et services sociaux du Québec sur une période de 4 ans (2009 à 2012);
  2. d'octroyer, dès le budget 2009-2010 du ministère de la Santé et des Services sociaux, une enveloppe de 45 millions de dollars permettant le rehaussement immédiat du financement à la mission des 3 000 organismes communautaires du Québec;
  3. de reconnaître, dans la répartition de ces montants, l'autonomie des organismes communautaires en soutenant leur mission, une mission qui répond de façon globale aux besoins des gens et qui ne se définit pas en fonction des programmes du réseau de la santé et des services sociaux et de ses priorités;
  4. d'injecter dans la région de la Capitale-Nationale et de la MRC de La Côte-de-Beaupré 10% du budget de développement provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux ou minimalement 1 million de dollars pour soutenir la mission des organismes communautaires en santé et services sociaux.
- Rés. 09-134 Souper Arts et Reflets Château-Richer Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent les membres du conseil municipal intéressés à participer au souper du 1<sup>er</sup> tournoi de golf d'Arts et Reflets de Château-Richer qui aura lieu au Club de golf Mont-Sainte-Anne - Parcours Le St-Ferréol, le vendredi 19 juin 2009. Le coût d'inscription est de 35 \$ par personne.

Rés. 09-135 Permis PIIA	Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;  Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;  Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, les 17 et 31 mars 2009, des recommandations favorables à ces demandes de permis;															
	<u>En conséquence :</u>															
	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour les projets suivants :															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th><u>Adresse</u></th><th><u>Type de demande</u></th><th><u>Recommandation CCU</u></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>120 rue du Franc-Clos</td><td>Agrandissement</td><td>Rés. 09-023</td></tr> <tr> <td>63 rue des Colibris</td><td>Agrandissement</td><td>Rés. 09-024</td></tr> <tr> <td>60 rue Bérubé</td><td>Rén. extérieures</td><td>Rés. 09-032</td></tr> <tr> <td>175 et 177 rue de la Cavée</td><td>Revêtement extérieur</td><td>Rés. 09-033</td></tr> </tbody> </table>	<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation CCU</u>	120 rue du Franc-Clos	Agrandissement	Rés. 09-023	63 rue des Colibris	Agrandissement	Rés. 09-024	60 rue Bérubé	Rén. extérieures	Rés. 09-032	175 et 177 rue de la Cavée	Revêtement extérieur	Rés. 09-033
<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation CCU</u>														
120 rue du Franc-Clos	Agrandissement	Rés. 09-023														
63 rue des Colibris	Agrandissement	Rés. 09-024														
60 rue Bérubé	Rén. extérieures	Rés. 09-032														
175 et 177 rue de la Cavée	Revêtement extérieur	Rés. 09-033														
Rés. 09-136 Autorisation spéciale 1401 rg St-Nicolas	Attendu la demande d'autorisation afin de démolir le chalet existant situé au 1401 rang St-Nicolas après la construction du nouveau chalet ;  Attendu que la construction du nouveau chalet doit débuter vers la mi-mai 2009 ;  Attendu que les propriétaires désirent obtenir un délai de plus d'un an considérant qu'il est difficile d'entreprendre une démolition au cours de la période hivernale ;  Attendu qu'une demande semblable a été déposée à la municipalité en 2007 et qu'un dépôt de 2 000 \$ a été exigé au propriétaire ;															
	<u>En conséquence :</u>															
	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de permettre la démolition du chalet existant situé au 1401 rang St-Nicolas après la construction du nouveau chalet, de prolonger le délai du permis de démolition jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 2010 et d'exiger un dépôt de 2 000 \$ en garantie.															
Rés. 09-137 Permis d'alcool Ligue de balle	Attendu la demande de permis d'alcool déposée par la Ligue de balle de St-Ferréol afin de procéder à la vente d'alcool les jeudis et vendredis soirs, durant la saison estivale 2009, sur le terrain de balle de la municipalité.  <u>En conséquence :</u>															
	Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la Ligue de balle de St-Ferréol à demander un permis d'alcool pour procéder à la vente d'alcool les jeudis et vendredis soirs, durant la saison estivale 2009, sur le terrain de balle de la municipalité. Toutefois, un protocole d'entente devra intervenir entre la municipalité et l'organisme pour établir les conditions d'utilisation du terrain.															
Rés. 09-138 Projet de développement lots 493-P et als	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent le plan de lotissement des rues du projet de développement situé sur les lots 493-P, 497-P, 498-P, 499-P, 500-P et 506-P, préparé par Côté Leahy Cardas, architectes, (projet #09-613), daté du 31 mars 2009.															

Explications et consultation dérogation mineure 220 rue de la Cavée	Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur la demande de dérogation mineure de monsieur Rhéaume Ringuette qui consiste à accepter que le total de la superficie des bâtiments complémentaires soit de 95,4 mètres alors que le règlement de zonage numéro 88-184 prévoit que la superficie maximale pour tous les bâtiments complémentaires ne doit pas excéder 75% de la superficie au sol du bâtiment principal dans le secteur de zone RA/B-4 ni plus de 10% de la superficie du terrain, soit 88,9 mètres dans le cas présent. Vingt-quatre personnes étaient présentes et aucune n'a exprimé le souhait de se prononcer sur cette demande.
Rés. 09-139 Décision dérogation mineure 220 rue de la Cavée	Attendu la demande de dérogation mineure visant à accepter la construction d'un garage privé au 220 rue de la Cavée qui portera le total de la superficie des bâtiments complémentaires à 95,4 mètres alors que le règlement de zonage numéro 88-184 prévoit que la superficie maximale pour tous les bâtiments complémentaires ne doit pas excéder 75% de la superficie au sol du bâtiment principal dans le secteur de zone RA/B-4 ni plus de 10% de la superficie du terrain, soit 88,9 mètres dans le cas présent ;
	Attendu que la demande excède de 7,3% la superficie maximale permise ;
	Attendu que le requérant est de bonne foi, qu'il a réduit la taille de son motorisé et réduit les dimensions de son garage par rapport à sa demande de permis faite en 2008 ;
	Attendu que la demande ne portera pas atteinte aux voisins immédiats ;
	Attendu que l'occupation au sol pour l'ensemble des bâtiments sera de 7,8% ;
	Attendu que lors de la réunion du 17 mars 2009, le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable concernant l'acceptation de cette dérogation mineure;
	<u>En conséquence :</u>
	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la demande de dérogation mineure visant à accepter la construction d'un garage privé au 220 rue de la Cavée qui portera le total de la superficie des bâtiments complémentaires à 95,4 mètres alors que le règlement de zonage numéro 88-184 prévoit que la superficie maximale pour tous les bâtiments complémentaires ne doit pas excéder 75% de la superficie au sol du bâtiment principal dans le secteur de zone RA/B-4 ni plus de 10% de la superficie du terrain, soit 88,9 mètres dans le cas présent.
Rés. 09-140 Permis PIIA 220 de la Cavée	Attendu la demande de permis pour la construction d'un garage détaché au 220 rue de la Cavée ;
	Attendu que le propriétaire a rencontré le SARP ;
	Attendu que de nouveaux plans ont été déposés ;
	Attendu que l'emplacement du garage a été modifié mais qu'il y a comme contrainte un pin mature à l'arrière ainsi que la topographie du terrain qui est en pente descendante vers l'arrière ;
	Attendu que le revêtement extérieur sera en bardeaux de cèdre de couleur semblable à la résidence ;
	Attendu que les plans déposés rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA ;
	Attendu que le conseil municipal a accordé une dérogation mineure pour autoriser une superficie maximale de 95.4 mètres carrés pour les bâtiments complémentaires du 220 rue de la Cavée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable lors de sa réunion du 31 mars 2009;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la demande de permis pour la construction d'un garage détaché au 220 rue de la Cavée. Ce dernier devra être reculé d'au moins 2 mètres par rapport au coin sud-est de la résidence afin de favoriser les perspectives visuelles et ainsi éviter un effet de façade en continu.

**Explications et consultation règle. 09-577** Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur le règlement #09-577 et les conséquences de son adoption. Vingt-quatre personnes étaient présentes et les interventions suivantes ont été faites :

- 1) Les procès-verbaux des assemblées de consultation ne devraient pas rapporter uniquement les questions mais également les réponses.
- 2) Des précisions sont demandées quant à la localisation de la zone CO1.

Il s'agit d'une zone de conservation qui longe la rivière Ste-Anne-du-Nord et qui correspond à une bande de terrain appartenant à Québec Power.

- 3) Tant qu'à avoir une bande de conservation, la municipalité aurait intérêt à se faire céder la crête longeant la rivière Ste-Anne-du-Nord pour que ce soit accessible à tous.

L'aménagement du sentier Mestachibo donne déjà l'accès à ce secteur.

**Rés. 09-141 Adoption second projet de règle. 09-577** Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le second projet de règlement #09-577 modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges visant à transformer des secteurs de zone en zones, à modifier les dispositions concernant les remblais et les déblais, à limiter l'exploitation des sablières, gravières et carrières à la zone F3 et à créer les zones A11, CO1 et C02 et prévoir les dispositions qui s'appliquent dans chacune d'elles. Ce second projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retrancrit.

**Avis de motion** Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, d'installation d'égout sanitaire et de réfection de voirie dans le rang St-Julien et prévoyant un emprunt de 1 650 000 \$ pour en acquitter le coût. Une dispense de lecture est demandée.

**Destruction d'archives** Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, informe le conseil municipal que, conformément au calendrier de conservation, les archives suivantes sont détruites :

1.1 Administration: Généralités

Tous les documents généraux relatifs à l'administration, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruits.

1.3.1 Administration: Assurances (réclamations)

Tous les dossiers de réclamation réglés et les contrats d'assurances, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruits.

1.3.1 Administration: Assurances (généralités)

Tous les documents généraux concernant les assurances, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruits.

#### 1.3.4/9 Administration: Soumissions non retenues

Toutes les soumissions déposées et non retenues, antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruites.

#### 1.3.8 Administration: Relations publiques

Tous les documents relatifs aux relations publiques, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruits.

#### 1.4.2/1 Administration: Rôle d'évaluation

Tous les rôles d'évaluation intérimaires et registres des mises à jour, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2006, sont détruits.

#### 1.4.2/2 Administration: Rôle de perception

Tous les rôles de perception, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1999, sont détruits.

#### 1.4.2/4 Administration: Taxes de secteur (règlements municipaux)

Tous les documents relatifs aux taxes de secteur des règlements municipaux, antérieurs à 1998, sont détruits.

#### 1.4.3/5 Administration: Demandes de renseignement

Toutes les demandes de renseignement, antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruites.

#### 1.4.7/8 Administration: Enregistrement des chiens

Tous les registres d'enregistrement des chiens et les avis suite à des plaintes, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruits.

#### 1.5.1 Administration: Groupements et associations

Tous les documents d'information de groupements ou d'associations, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruits.

#### 1.5.2 Administration: Compagnies

Tous les documents d'information de compagnies, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruits.

#### 1.5.4 Administration: Organismes

Tous les documents d'information d'organismes, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruits.

#### 2.1 Finances: Généralités

Tous les documents généraux concernant les finances, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2006, sont détruits.

#### 2.6 Finances: Paiement des comptes

Toutes les factures relatives au paiement des comptes, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier

2002, sont détruites.

## 2.8 Finances: Subventions accordées

Toutes les subventions accordées, antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2002, sont détruites.

### 2.9.1/1 Finances: Comptes de taxes

Tous les comptes de taxes municipales, les reçus, les journaux des revenus et encassemens et la correspondance, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2002, sont détruits.

### 2.9.2 Finances: Comptes à recevoir

Tous les comptes à recevoir (mutations immobilières, factures générales, correspondance), antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2002, sont détruits.

### 2.9.3 Finances: Compensation et remboursement

Toutes les compensations et remboursements gouvernementaux, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2002, sont détruits.

### 2.9.4/1 Finances: Demandes de subvention

Toutes les demandes de subvention refusées sont détruites

### 2.9.4/2 Finances: Subventions accordées

Toutes les subventions accordées, antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2002, sont détruites.

### 2.9.5/2 Finances: Revenus de placement

Tous les documents relatifs aux revenus de placement, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2002, sont détruits.

## 2.10 Finances: Transactions bancaires

Tous les chèques, les copies de chèques, les bordereaux de dépôt, les états de compte de la Caisse et la correspondance, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2001, sont détruits.

## 3.1 Gestion du personnel : Généralités

Tous les documents généraux relatifs à la gestion du personnel, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruits.

### 3.3.1 Gestion du personnel: Dossiers individuels

Tous les dossiers individuels dont ils ne sont plus à l'emploi de la municipalité depuis 10 ans, sont détruits.

### 3.3.2/2 Gestion du personnel: Heures de travail

Tous les documents relatifs aux heures de travail, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004, sont détruits.

### 3.3.3 Gestion du personnel : Assurances

Tous les documents relatifs à l'assurance collective échue sont détruits.

### **3.3.4 Gestions du personnel: Assurance emploi**

Tous les documents relatifs à l'assurance emploi, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2002, sont détruits.

### **3.3.5 Gestions du personnel: Accidents du travail**

Tous les documents relatifs aux accidents de travail, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2002, sont détruits.

### **3.3.7 Gestions du personnel: Rémunération, traitement, salaire**

Tous les documents relatifs à la rémunération des employés (livres de paye, T4, sommaire) antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2002, sont détruits.

### **3.4.1 Gestions du personnel : Concours d'emploi**

Tous les documents relatifs aux concours d'emploi, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruits.

### **3.4.2 Gestions du personnel : Demande de personnel**

Tous les documents relatifs à la demande de personnel, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruits.

### **3.4.3 Dotation en personnel: Offres de service**

Toutes les offres de service, antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruites.

### **3.4.4 Dotation en personnel : Stagiaires**

Tous les documents relatifs aux stagiaires, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruits.

### **3.4.6 Dotation en personnel : Programmes gouvernementaux**

Tous les documents relatifs aux programmes gouvernementaux, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2002, sont détruits.

### **3.5 Dotation en personnel : Effectifs**

Tous les documents relatifs aux effectifs, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2008, sont détruits.

### **3.6 Gestions du personnel : Perfectionnement**

Tous les documents relatifs au perfectionnement, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1998, sont détruits.

### **3.7 Gestions du personnel: Cessation d'emploi**

Les cessations d'emploi, antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2002, sont détruites.

### **4.3 Matériel, équipement et fourniture: Acquisitions**

Tous les documents concernant l'acquisition de matériel, d'équipements et de fournitures, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruits.

### **5.3.4 Propriétés et espaces loués : Location**

Tous les documents relatifs à la location, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2006, sont détruits.

### **6.1 Sécurité publique : Généralités**

Tous les documents généraux relatifs à la sécurité publique, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2002, sont détruits.

### **7.3.5 Voirie: Plaintes**

Toutes les plaintes réglées, antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2006, sont détruites.

### **7.4.1 Voirie : Neige généralités**

Tous les documents relatifs à la neige en général, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sont détruits.

### **7.4.3 Voirie : Demande de déneigement**

Tous les documents relatifs aux demandes de déneigement, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004, sont détruits.

### **7.4.4 Voirie : Plaintes déneigement**

Tous les documents relatifs aux plaintes de déneigement, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004, sont détruits.

### **7.5.1 Voirie: Éclairage des rues - Généralité**

Tous les documents et les demandes relatifs à l'éclairage public des rues, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004, sont détruits.

### **7.6.1 Voirie : Circulation généralités**

Tous les documents relatifs à la circulation en général, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004, sont détruits.

### **7.6.2 Voirie : Limite de vitesse**

Tous les documents relatifs aux limites de vitesse, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004, sont détruits.

### **7.6.3 Voirie : Signalisation**

Tous les documents relatifs à la signalisation, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004, sont détruits.

### **8.3.2.2 Aqueduc et égout: Contrôle et analyse**

Tous les relevés et les rapports d'analyse bactériologique, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004, sont détruits.

### **8.3.3.5 Aqueduc et égout: Raccordement au réseau**

Toutes les demandes de raccordement au réseau d'aqueduc et/ou d'égout, antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruites.

### **8.4.1 Enlèvement et destruction des ordures: Généralités**

Tous les documents généraux concernant l'enlèvement et la destruction des ordures, antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2007, sont détruits.

Appel d'offres pépine	Il est proposé par monsieur Robert Pilote que les conseillers municipaux aillent en appel d'offres dans le journal Le Soleil et sur Constructo SE@O pour l'acquisition d'un véhicule outil (pépine).
Contre-proposition avis juridique	Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par madame Lyse Gingras que le conseil municipal demande un avis juridique sur le devis « Acquisition d'un véhicule outil (pépine) » pour s'assurer qu'il est conforme et qu'il ne vise pas l'acquisition d'un véhicule spécifique.  Pour : Madame Lyse Gingras et messieurs Laurent Habel et Robert Pilote Contre : Madame Monique Goulet et messieurs Yvon-Paul Morrissette, André Drolet et Germain Tremblay
Retrait de proposition	Monsieur Robert Pilote, conseiller, retire sa proposition pour que la municipalité aille en appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule outil (pépine).
Rés. 09-142 Appel d'offres pépine	Il est proposé par madame Monique Goulet, appuyée par monsieur Yvon-Paul Morrissette et résolu que le conseil municipal aille en appel d'offres dans le journal Le Soleil et sur Constructo SE@O pour l'acquisition d'un véhicule outil (pépine).  Pour : Madame Monique Goulet et messieurs Yvon-Paul Morrissette, André Drolet et Germain Tremblay Contre : Madame Lyse Gingras et messieurs Laurent Habel et Robert Pilote
Rés. 09-143 Approbation plans rg St-Julien	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux : <ol style="list-style-type: none"><li>1. approuvent les plans du projet Q114417 préparés par Génivar Groupe Conseil (Feuilles C01 à C07, datés du 19 novembre 2008 et modifiés pour approbation en date du 20 mars 2009) pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie du rang St-Julien;</li><li>2. autorisent les ingénieurs à soumettre ces plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation; et</li><li>3. s'engagent à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux sont conformes à l'autorisation accordée.</li></ol>
Rés. 09-144 Demande de subvention PRECO	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adressent une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (appelé PRECO) pour les travaux de remplacement de conduite d'aqueduc et de réfection de voirie du rang St-Julien.
Rés. 09-145 Pavage MTQ	Attendu que d'année en année l'état de la chaussée, sur la portion de la route 360 qui relève du ministère des Transports du Québec, se détériore avec la présence de plus en plus grande de fissures et de nids-de-poules;  <u>En conséquence :</u>  Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux demandent au ministère des Transports du Québec de procéder à des travaux de pavage sur la route 360 (avenue Royale) en 2009.
Rés. 09-146 Feu clignotant	Attendu que la municipalité a demandé au ministère des Transports du Québec d'installer un feu clignotant à l'intersection de l'avenue Royale et de la rue du Vallon-du-Skieur (rés. #08-242);  Attendu que pour que le feu clignotant soit visible à une bonne distance, l'élagage de quelques arbres ne serait pas suffisant et qu'il faudrait des mesures plus importantes;

Attendu qu'il y a intérêt à prendre des mesures pour améliorer la sécurité à la sortie des rues du côté nord de l'avenue Royale;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux maintiennent leur demande pour qu'un feu clignotant soit installé à l'intersection de l'avenue Royale et de la rue du Vallon-du-Skieur. Cependant, plutôt que de couper tous les arbres :

- 1) qu'un panneau lumineux soit ajouté du côté sud de l'avenue Royale pour accroître sa visibilité;
- 2) qu'un panneau clignotant soit installé à l'ouest de la rue du Rocher pour annoncer qu'il s'agit d'un secteur dangereux; et
- 3) que le lignage de l'avenue Royale soit décentré du côté sud pour que la ligne de rive du côté nord soit située à au moins 1 mètre de la bordure de rue.

Rés. 09-147 Reconfigura- tion ave Royale	Attendu que depuis la réfection de l'avenue Royale (route 360) en 1994, entre la rue du Boisé et le secteur du village, la vitesse de la circulation a augmenté;
	Attendu que depuis 2004, la municipalité fait des représentations auprès du ministère des Transports du Québec afin que soit abaissée la limite de vitesse sur des portions de la route 360;

Attendu que le ministère des Transports du Québec a procédé à des études aux endroits demandés et en est venu à la conclusion qu'il ne pouvait pas acquiescer à la demande de la municipalité après « l'analyse du secteur et sur la base des 2 relevés de vitesse pratiqués »;

Attendu que depuis 2007, un groupe de citoyens de l'avenue Royale (route 360) a fait des représentations auprès de la municipalité, du ministère des Transports du Québec et de la Sûreté du Québec afin que des mesures soient prises pour diminuer la vitesse sur cette route et améliorer leur sécurité;

Attendu que des rencontres se sont tenues à quelques reprises entre les différents intervenants (Municipalité, MTQ, SQ et citoyens) pour trouver des solutions afin de corriger le problème de vitesse sur l'avenue Royale (route 360);

Attendu que les mesures suivantes ont été mises en place :

- réduction de la largeur de la chaussée;
- augmentation du nombre de panneaux annonçant la limite de vitesse;
- installation temporaire d'un panneau à messages variables;
- article d'information sur le problème de vitesse à St-Ferréol-les-Neiges;
- campagne de radar de la Sûreté du Québec avec billets de courtoisie pour sensibiliser les citoyens qui excèdent la vitesse maximale permise;

Attendu qu'au cours de 2008, des études ont été réalisées par le ministère des Transports du Québec (étude de vitesse), la Sûreté du Québec (analyse d'une étude de circulation, St-Ferréol-les-Neiges, 2149 ave Royale) et des étudiants en technique policière (vitesse excessive, Mun. de St-Ferréol-les-Neiges) qui démontrent qu'il y eu peu de changements dans les habitudes des automobilistes;

Attendu qu'en 2008, la municipalité a demandé au ministère des Transport du Québec de procéder au réaménagement des sorties des rues du Franc-Clos, du Vallon-du-Skieur et du Boisé sur l'avenue Royale pour y améliorer la visibilité et la sécurité routière (rés. #08-329);

Attendu que le ministère des Transports du Québec a analysé 3 scénarios dont un seul aurait pour effet d'accroître la visibilité des automobilistes du secteur problématique à plus

de 200 mètres, soit une distance suffisante pour accéder à l’avenue Royale en toute sécurité compte tenu de la limite de vitesse affichée;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux demandent au ministère des Transports du Québec de reconfigurer le tracé de l’avenue Royale entre les rues du Rocher et du Boisé pour la déplacer vers le sud afin d’améliorer la visibilité des intersections des rues du Boisé, du Franc-Clos et du Vallon-du-Skieur, soit le scénario #3 analysé par le ministère des Transports du Québec.

- Rés. 09-148 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adressent une demande de subvention pour l’amélioration du réseau routier d’un montant de 100 000 \$ pour la réfection des rangs St-Nicolas et St-Antoine.
- Demande de subvention voirie
- Rés. 09-149 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent le règlement #2009-01 pourvoyant à faire un emprunt par billet de 188 000 \$ et à autoriser la réfection complète de la partie nord-ouest du stationnement de l’aréna de la Régie intermunicipale de l’Aréna Côte-de-Beaupré.
- Approbation règle. 2009-01
- Régie inter-municipale
- Rés. 09-150 Attendu que le comité de la bibliothèque a soumis une *Proposition de réaménagement du poste de services aux abonnés de la bibliothèque « Aux Sources »*, dont le coût total s’élève à 9 525,82\$;
- Comptoir de prêts
- Bibliothèque
- Attendu que le montant de cet investissement n’a pas été prévu au budget 2009;

Attendu que des membres du conseil municipal considèrent que certains des investissements proposés seraient justifiés, à court terme, pour améliorer le service;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et résolu que les conseillers municipaux achètent le mobilier et les accessoires apparaissant à la soumission datée du 2 mars 2009, présentée par MAB Profil, à l’exclusion des 2 « Modules 6 tiroirs rangement 145 CD », le tout pour un montant de 2 736,50\$ + taxes. La municipalité alloue également un budget de 250 \$ pour l’engagement d’un électricien pour faire les modifications nécessaires aux installations électriques. Le montant de cette acquisition et des travaux sera payé à même le fonds de roulement et remboursé en 2010.

- Rés. 09-151 Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux allouent un montant de 6 500 \$ pour la réception des bénévoles qui se tiendra dimanche le 3 mai 2009 au Château Mont-Ste-Anne. Le montant de 1 500 \$ excédant le budget prévu pour cette activité sera pris à même le surplus cumulé.
- Réception des bénévoles

- Rés. 09-152 Attendu que la municipalité a invité 3 entreprises d’autobus pour le transport des jeunes du camp d’été et du camp pour adolescents;
- Transport camps d’été et ados
- Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

	<u>Bloc A</u>	<u>Bloc B</u>
Tours Côte de Beaupré MSA inc.	17 850,00\$	945 \$
Autobus Beaupré enr.	18 042,50\$	1 020 \$
Autobus des Seigneuries	21 000,00\$	885 \$

Attendu que le devis de soumission prévoit que le contrat est accordé au plus bas soumissionnaire du bloc A;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat pour le transport des jeunes du camp d'été et du camp pour adolescents au plus bas soumissionnaire, soit Tours Côte de Beaupré MSA inc. Le directeur des loisirs, monsieur Matin Pouliot, est autorisé à signer le contrat.

Rés. 09-153  
Engagement personnel  
camps d'été  
et ados

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux procèdent à l'engagement du personnel suivant pour le camp d'été 2009 et le camp des adolescents :

**CAMP D'ÉTÉ**

**Responsable d'équipe**

Vanessa Renaud-Hébert

**Animateurs(trices)**

Gabrielle Guilbault  
Marie-Ève Lachance  
Annie Boisvert  
Emmanuelle Lessard  
Roxane Blouin  
Laurianne Hayes  
Alyson Tremblay-Racine

**CAMP ADOS**

**Responsable d'équipe**

Alex Boisvert

**Animateurs(trices)**

Alexandre Picard  
Kariane St-Gelais

Abstention : Madame Monique Goulet s'abstient de voter sur la résolution #09-153 parce que sa fille est parmi les personnes engagées. Madame Goulet n'a pas participer aux délibérations et n'a pas tenté d'influencer le vote. Le sujet n'a pas été débattu en réunion à huis-clos.

Rés. 09-154  
Service  
Internet haute  
vitesse

Attendu que la SADC de Charlevoix a réalisé une étude en vue de connaître les secteurs non desservis par Internet haute vitesse et qu'il y a lieu de compléter cette étude pour s'assurer d'avoir une bonne connaissance de la problématique;

Attendu que l'objectif de la SADC de Charlevoix est de réaliser ensuite une étude de faisabilité technique et financière pour identifier les technologies appropriées et évaluer les coûts de déploiement;

Attendu que cette étude de faisabilité pourrait être financée en partie dans le cadre du Programme Communautés rurales branchées qui a été annoncé dernièrement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu :

- que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges collabore avec la SADC de Charlevoix

pour compléter l'étude en vue de connaître les secteurs non desservis par Internet à haute vitesse;

- que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges appuie la SADC concernant le projet visant à étendre Internet à haute vitesse sur les territoires des MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de la Côte-de-Beaupré.

Rés. 09-155  
Appel d'offres 6 roues

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette, appuyé par monsieur André Drolet et résolu que le conseil municipal aille en appel d'offres dans le journal Le Soleil et sur Constructo SE@O pour l'acquisition d'un camion 6 roues. Cette acquisition sera payée à partir du fonds de roulement et remboursée sur 5 ans.

Pour : Madame Monique Goulet et messieurs Yvon-Paul Morissette, André Drolet et Germain Tremblay

Contre : Monsieur Laurent Habel qui mentionne qu'il a été mandaté à rencontrer les employés municipaux et a préparé un dossier d'analyse qui n'est pas encore complété; madame Lyse Gingras qui considère qu'il s'agit d'un manque d'éthique d'arriver avec une résolution semblable alors qu'elle n'a pas été discutée et que c'est irrespectueux de la part de conseillers de s'ingérer dans ce dossier qui avait été confié à d'autres; et monsieur Robert Pilote qui déplore d'avoir à se prononcer sur un dossier sur lequel les discussions ultimes n'ont pas été tenues en caucus et qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour alors que la personne ressource à la voirie, monsieur Laurent Habel, et lui-même étaient à finaliser le dossier d'analyse d'affaire sur le sujet avec le concours des employés municipaux et du directeur général. Les raisons pour lesquelles il ne peut appuyer, à ce stade-ci, la proposition d'acquisition d'un camion 6 roues proviennent de deux documents datés du 3 avril 2009 : « Comparatif des avantages (6 roues vs pick-up et remorque) » et « Remorque vs 6 roues » ainsi que du procès-verbal de la rencontre tenue avec 2 entrepreneurs locaux le 20 mars 2009, procès-verbal qui n'a pas été encore distribué aux membres du conseil. Il questionne la justesse de comparaison relative à la consommation de carburant, l'une étant la consommation réelle du camion GMC Silverado et l'autre une consommation théorique d'un camion non identifié et considère inexact le montant de l'inspection mécanique de 100 \$ indiqué pour l'option 6 roues; ce serait plutôt 300 \$ et les coûts de réparation qui ne manquent pas d'être décelés par les inspecteurs, aux dires d'un entrepreneur de la municipalité. Les avantages d'acheter une remorque par rapport à un 6 roues, indiqués au document comparatif sont : - Le prix d'achat d'une remorque seule est moins élevé; - Lorsque la remorque n'est pas utilisée, les employés peuvent circuler avec un camion qui consomme moins; - Le coût d'immatriculation de la remorque n'est pas récurrent; et - La remorque n'est pas soumise à l'inspection annuelle de la SAAQ. De plus, les entrepreneurs consultés considèrent qu'une solution remorque peut être bien adaptée pour une utilisation occasionnelle alors que pour un usage intensif ils considèrent plus avantageux à long terme un camion 6 roues avec moteur diesel et transmission Allison munie d'un retardeur (environ 10 000 \$ de plus), voire même un camion 10 roues.

Représentant conseil de la MRC

Attendu que les municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré peuvent être représentées lors des assemblées publiques de la MRC et de ses réunions préparatoires, par 2 membres de leur conseil municipal;

Attendu que le partage et la prise en considération d'opinions et de points de vue différents sont des caractéristiques d'une vitalité démocratique;

Attendu qu'une vitalité démocratique favorise des conditions propices à de meilleures décisions;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par madame Lyse Gingras que la municipalité soit dorénavant représentée aux assemblées publiques et aux réunions préparatoires de la MRC de La Côte-de-Beaupré avec prise d'effet immédiate par son maire et un représentant désigné par le conseil municipal.

Pour : Madame Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote et Laurent Habel  
Contre : Madame Monique Goulet et messieurs Yvon-Paul Morrissette, André Drolet et  
Germain Tremblay. Ce dernier mentionne qu'il serait favorable si le représentant  
était le maire suppléant.

Rés. 09-156      Attendu que des propriétaires dans le secteur de la rue des Cigales sont privés d'eau potable en raison de problèmes à leur source située à proximité d'une sablière;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux s'engagent à ce que la municipalité fournisse de l'eau potable aux résidants du secteur de la rue des Cigales dont leur source est située sur les lots 284-P et 286-P, au nord de l'avenue Royale.

Période de questions      La période de questions débute à 22 heures 18 et se termine à 22 heures 45.  
Levée de l'assemblée à 22 heures 45.

---

Germain Tremblay, maire

---

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.